

Les modes d'interventions des fondations

Définir le mode d'intervention

Quel sera le mode d'action de la fondation ou du fonds de dotation ?

Une fondation ou un fonds de dotation **opérateur** mène directement des actions en s'appuyant sur des équipes salariées et un budget significatif (gestion d'un musée, d'une maison de retraite, d'un hôpital, mise en œuvre de cycles de conférences ou d'éditions etc.)

Une fondation ou un fonds de dotation **distributif** se consacre au financement de projets qui lui sont extérieur (portés par des associations, des personnes physiques, des institutions diverses...) par exemple en attribuant des subventions, ou en décernant des prix ou des bourses.

Si la structure opère selon ces deux modèles, on parle de mode opératoire **mixte**.

Une fondation ou un fonds de dotation **collecteur** est une structure au profit d'un seul bénéficiaire.

Pourquoi faire ?

Si tous les fonds et fondations sont adaptés au mode d'intervention distributeur, cela est moins vrai pour les projets qui nécessitent une structure opératrice. La fondation abritée par exemple n'est pas, du fait de l'articulation avec l'abritante, la structure la plus adaptée.

Force est de constater que les structures opératrices gérant des masses salariales significatives sont des fondations reconnues d'utilité publique.